



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Allonzier-la-Caille - Andilly - Cercier - Cernex - Copponex - Cruseilles - Cuvat  
Menthonnex-en-Bornes - Saint-Blaise - Le Sappey - Villy-le-Bouveret - Villy-le-Pelloux - Vovray-en-Bornes

### PREINSCRIPTIONS DE RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Les préinscriptions scolaires pour la rentrée de Septembre 2022 dans les écoles de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES pourront être effectuées :

**du mardi 1er mars au vendredi 18 mars 2022 inclus**  
**par mail à l'adresse : [scolaire@ccpaysdecruseilles.org](mailto:scolaire@ccpaysdecruseilles.org)**

La fiche de préinscription sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes ([www.ccpaysdecruseilles.org](http://www.ccpaysdecruseilles.org)) à compter du **28/02/2022**.

#### ENFANTS CONCERNES :

- **1<sup>ère</sup> année de MATERNELLE** : enfants nés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019  
(N.B. : Un enfant né à compter du 01/01/2020 effectuera sa rentrée scolaire en septembre 2023.  
**Pas de dérogation possible**)
- **les nouveaux arrivants sur le territoire de la CCPC pour tous les niveaux de maternelle et d'élémentaire.**

#### Documents à transmettre par mail (fichier PDF, JPEG, JPG) :

- Fiche de préinscription dûment complétée et signée (à télécharger ou imprimer sur le site de la CCPC)
- le livret de famille (page enfant et parents) ou l'acte de naissance de l'enfant
- une pièce d'identité du responsable légal (CNI ou Passeport)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).

Pour les parents séparés : joindre le jugement du Tribunal de Grande Instance

En l'absence de jugement, nous vous rappelons que selon l'article 372-2 du code civil : « **chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre parent quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale** »

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le service affaires scolaires par téléphone au 04.50.08.16.07 ou par mail : [scolaire@ccpaysdecruseilles.org](mailto:scolaire@ccpaysdecruseilles.org)

Fait à Cruseilles, le 24/01/2022

**La Vice-Présidente**  
**chargée des Affaires Scolaires,**  
**Mme Sylvie MERMILLOD**

